



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

CAF

Question écrite n° 99656

Texte de la question

Mme Geneviève Gaillard attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la cohésion sociale sur les difficultés de fonctionnement rencontrées par la caisse d'allocations familiales (CAF) des Deux-Sèvres. La territorialisation porte l'ambition d'apporter une offre de proximité enrichie par une pluralité de métiers au service des allocataires des territoires concernés : métiers d'accueil au titre des prestations légales, métiers du social pour l'accompagnement social et pour le déploiement des dispositifs d'action sociale. Néanmoins, aujourd'hui, dans un contexte qui n'est pas spécifique aux organismes de sécurité sociale, la CAF doit conjuguer la prise en compte de volumes de charges en très réelle progression avec le non-remplacement d'un départ sur deux à la retraite et, malgré tout, maintenir un niveau de service exigeant dont la réponse à l'attente de contacts et de réponses rapides. Si la CAF ne remet pas en cause l'intervention d'une pluralité de professionnels dont la complémentarité au titre des prestations légales et de l'accompagnement social porte l'identité même du projet de la caisse, elle est néanmoins amenée à redimensionner l'offre d'accueil allocataires en antennes. Ainsi, en s'appuyant à la fois sur une offre d'accueil au siège retravaillée et sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication, le projet d'accueil va évoluer pour intégrer des accueils distants (visio-accueils), des accueils uniquement sur rendez-vous pour certains sites, une modification de l'amplitude intégrant la fermeture de certaines antennes lors des vacances scolaires ainsi que la fermeture programmée de l'antenne du sud des Deux-Sèvres, l'accompagnement à l'utilisation des téléprocédures et à l'usage d'Internet en lien avec des structures partenaires. Aussi, elle lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles mesures seront prises pour permettre à la CAF des Deux-Sèvres dont l'implication reste entière auprès de ses partenaires dans la mise en oeuvre des politiques publiques telles que les politiques d'action sociale ou l'instruction administrative du RSA de maintenir un niveau de service adapté à la hauteur des engagements de service inscrits dans la convention d'objectifs et de gestion (COG) nationale.

Données clés

Auteur : [Mme Geneviève Gaillard](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 99656

Rubrique : Prestations familiales

Ministère interrogé : Solidarités et cohésion sociale

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 février 2011, page 1163

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)